

JUSTIFICATIFS A FOURNIR LORS DE LA DEMANDE POUR UN MINEUR

- Le formulaire de demande **CERFA** complété ou bien le support de sa pré-demande
- **Une photo d'identité** de moins de 6 mois et ressemblante.
- **Un titre sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans.** (carte d'identité depuis décembre 1995, passeport depuis le 13 avril 2006).
- **Un justificatif de domicile de moins d'un 1 an** (sauf si la personne a justifié de son domicile lors de sa pré-demande par le biais de «Justif'adresse»).
- **Une copie intégrale de votre acte de naissance de moins de 3 mois à demander en mairie de votre lieu de naissance**, sauf si vous produisez un passeport sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans ou si l'état civil de votre commune de naissance est dématérialisé. [Voir liste des communes.](#)
- un justificatif de nationalité française (uniquement si vous ne disposez pas d'un passeport sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans et si votre nationalité ne ressort pas de votre acte de naissance).
- **Un justificatif domicile des parents de moins d'un an** (original +photocopie)
- **Une pièce d'identité du parent qui fait la demande** (original + photocopie)
- **Timbres fiscaux ([à acheter ici](#))**
 - Pour un passeport :
 - pour un mineur entre 0 et 14 ans,timbre fiscal de 17 € (validité 5 ans).
 - pour un mineur entre 15 et 17 ans ans,timbre fiscal de 42 € (validité 5 ans).
 - Pour une Carte d'identité en cas de vol ou de perte, un timbre fiscal de 25 €.
 - Gratuit pour le renouvellement classique d'une carte d'identité.

D'autres pièces justificatives peuvent être exigées en fonction de la situation personnelle. Pour plus d'informations rendez vous sur <https://passeport.ants.gouv.fr>